

Programme NZELA

Janvier 2020 - Janvier 2024
831 597 €



Programme NOVAI

Décembre 2020 - Août 2024
792 737 €



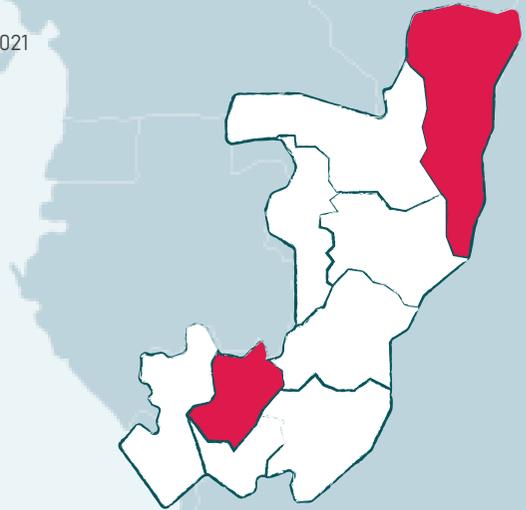
Programme ADEL DH

Décembre 2018 - Novembre 2021
775 002 €



Programme ATESOC

Mars 2021 - Février 2023
149 920 €



Partenaires financiers



Agence Française de Développement (AFD)



Région Nouvelle-Aquitaine (RNA)



Délégation de l'Union Européenne au Congo



European Forest Institute (EFI)

Partenaires opérationnels

Action Contre la Pauvreté (ACP)

Association des Communautés Locales et Autochtones en zones Forestières (ACAF)

Association des femmes de la Bouenza (AFDB)

Association pour la Protection des Droits des peuples Autochtones et Personnes Vulnérables (APDPA-PV)

Association Professionnelle pour la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (APVPS)

Centre d'Echanges et de ressources pour la Promotion des Actions Communautaires (CERPAC)

Conseil départemental du Pool

European Forest Institute (EFI)

GRET

Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier (MATIER)

Ordre de Malte France (OMF)

Une mission en plein renouvellement !

Sur le plan politique, l'année 2021 a été marquée par l'élection présidentielle qui a vu Denis Sassou-Nguesso réélu pour un nouveau mandat avec un score relativement haut et une opposition peu organisée. Économiquement, le pays reste exsangue, ce que la crise Covid n'a fait que renforcer, bien que le pays ait peu été touché sur le plan sanitaire. Les populations les plus vulnérables sont les premières victimes de cette crise. Les négociations avec le FMI se poursuivent pour réévaluer les dettes du pays. Sur le plan sécuritaire, le pays reste calme y compris dans le département du Pool frappé par une crise jusqu'à la fin 2017 mais le processus Démobilisation - Désarmement - Réhabilitation (DDR) est au point mort. Les zones proches de l'Oubangui et du fleuve Congo restent soumises à des risques d'inondations importants et récurrents, en lien avec les changements climatiques ; des villages entiers sont inondés à ce jour mais la réponse humanitaire est très faible.

Pays non prioritaire pour l'Aide Publique au Développement (APD), les financements humanitaires (développement/urgence) restent limités bien que les besoins soient réels. Malgré tout, grâce au plaidoyer, un intérêt se fait sentir pour agir dans le pays. Les financements de la protection de l'environnement (gestion des forêts/ressources naturelles, adaptation aux changements climatiques etc.) sont importants, à l'image du Central African Forest Initiative (CAFI). L'AFD et l'UE sont les principaux bailleurs de développement dans le pays et tendent à ajuster leurs stratégies qui s'inscrivent souvent dans une dimension régionale, notamment en lien avec la gestion des forêts du Bassin du Congo. L'environnement de travail pour les ONG reste relativement favorable, dans un contexte où toutefois celles-ci présentent une typologie particulière : peu d'ONG urgentistes, seulement quelques-unes autour de la thématique du développement, et un nombre important autour de celle de la conservation. Parmi les raisons de ce constat, citons la faiblesse des financements dans le pays (sauf en ce qui concerne l'environnement), une population restreinte, un couvert forestier important et un pays classé à revenus intermédiaires inférieurs.

FICHE PAYS - RAPPORT ANNUEL 2021

CONGO-BRAZZAVILLE



NOTRE STRATÉGIE

L'année 2021 a été marquée par un certain renouveau des projets de la mission ID Congo. Bien que ceux-ci étaient prévus et positifs, ils n'en ont pas moins représenté un changement important, qu'il a fallu accompagner. Tout d'abord, ID a renforcé son action dans le domaine du développement local, thématique la plus implantée dans le pays. Ainsi, le projet NOVAI « Nkayi – Owando, Villes Assainies et Inclusives », issu du programme « Villes résilientes en République du Congo » financé par l'Union Européenne (UE) a été lancé. Par ailleurs, le programme NZELA, lancé en 2020, qui vise à renforcer les droits des populations autochtones du département de la Likouala, a pu monter en puissance grâce à l'obtention d'un financement de l'UE. De même, pour la première fois, ID s'implique dans un projet d'expertise sur l'aménagement du territoire, ATESOC, soutenu par l'Institut Européen des Forêts. Il vise à concevoir un guide méthodologique en vue de concevoir un Schéma Départemental d'Aménagement du Territoire (SDAT). Enfin, le programme « Renforcer dans 3 districts de la Lékoumou le rôle de la société civile pour promouvoir le respect des droits humains et consolider l'État de droit », qui a lancé les premières bases d'une approche inédite mêlant développement local et droits humains, reprise et adaptée dans NZELA, s'est achevé. Ce sont ainsi 5 années de présence d'ID dans la Lékoumou

qui se clôturent, laissant tout de même 3 Comités de Développement Locaux (CDL) actifs, moteurs pour la promotion d'un développement local soutenable, harmonieux et respectueux de toutes et tous.

Parallèlement à ce renouvellement des projets, la structuration de la mission ID Congo, qui se poursuit toujours, a représenté un enjeu majeur. Il s'agit de consolider les acquis obtenus depuis 2014, date de son ouverture à Brazzaville, mais aussi de renforcer les procédures administratives, financières, programmatiques et des ressources humaines, afin de répondre aux fortes attentes des bailleurs. De même, dans le contexte d'un pays où les ressources financières restent limitées pour les projets de développement, malgré la pertinence d'y intervenir, il nous a fallu lancer une réflexion importante sur les futures actions portées par l'ONG, à échelle nationale, notamment en diversifiant les thématiques, mais aussi à échelle régionale. En effet, dès 2022, l'implantation d'Initiative Développement au Congo va s'élargir au-delà de ses frontières, pour commencer à s'étendre sur d'autres pays d'Afrique Centrale.

NOS PERSPECTIVES

Pour les prochains mois, il nous faudra avant tout poursuivre le travail de structuration lancé en 2021 qui doit être encore consolidé, afin de rendre la mission moins vulnérable aux aléas des projets et des financements. Au-delà du maintien et du renforcement des actions autour de la thématique du développement local, il est prévu de réactiver les initiatives autour de la thématique Climat, Energie, Forêt (CEF), notamment en capitalisant sur l'expérience Filière Cuiseurs Economes (FCE), mise en place au Congo jusqu'en fin d'année 2020. Plusieurs bailleurs dont le CAFI ont démontré leur intérêt.

Par ailleurs, l'élargissement de la mission à l'Afrique centrale va se matérialiser par l'implication d'ID dans un consortium régional portant sur la défense des droits humains, en particulier les droits des femmes et des minorités sexuelles, dans 4 pays : Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Cameroun et Gabon. Ce consortium est soutenu par l'AFD et la Délégation de l'Union européenne au Gabon. Il s'agira de participer à l'émergence d'Organisations de Défenses des Droits Humains (ODDH), à travers des actions de Renforcement Organisationnel et Institutionnel (ROI) et d'Approches Orientées Changement (AOC).





ADEL DH

« Renforcer, dans trois districts de la Lékoumou, le rôle de la société civile pour promouvoir le respect des droits humains et consolider l'Etat de droit »

Présente depuis 2018 dans la Lékoumou, ID a rapidement pu constater la vulnérabilité de trois groupes d'habitants : les femmes, les jeunes et les autochtones. Les premiers éléments de diagnostic démontrent la situation de déconsidération, les discriminations et la marginalisation de ces groupes.

Sur base de ce constat est né le projet « Renforcer, dans trois districts de la Lékoumou, le rôle de la société civile pour promouvoir le respect des droits humains et consolider l'Etat de droit » cofinancé par l'Union européenne et l'Agence Française de Développement (décembre 2018 – décembre 2021).

Ce programme s'est engagé dans la poursuite de la promotion du développement local, tout en y associant la défense et le développement des droits humains des groupes les plus vulnérables, afin de promouvoir un changement plus global de regards et de considération quant à ces derniers.

En s'appuyant sur deux cadres de concertation préexistants et un nouveau mis en place, un processus de diagnostic mêlant développement local et droits humains a été déployé. Une planification concertée, en lien avec des PDL, a abouti au choix de 10 projets structurants d'amélioration des conditions de vie et de respect des droits des populations, dans la zone d'action. Leur mise en œuvre s'est poursuivie tout au long de l'année 2021. On peut citer par exemple les appuis à la vulgarisation des textes de loi, ou à des filières agricoles locales, ou encore à l'ouverture d'une bibliothèque.

En outre, un processus d'appel à microprojets mêlant également développement local et droits humains a été conduit dans les trois districts, par chaque cadre de concertation, aboutissant à la sélection de porteurs de projets femmes, jeunes, autochtones, Bantous. Parmi les initiatives soutenues, on peut citer l'organisation de séances de sensibilisation sur les droits pour les populations autochtones et les victimes de violences basées sur le genre, ou encore l'amélioration de l'accès à l'état civil.

Enfin, le projet s'est clôturé en fin d'année 2021 par une table ronde pour la promotion des droits humains, via le partage de cette expérience innovante mêlant développement local et droits humains auprès de partenaires nationaux et internationaux œuvrant dans ce secteur, mais aussi des partenaires techniques et financiers.



Participation et implication des autorités locales dans la promotion des droits humains

Au Congo, bien que la loi n°05-2011 portant sur « la protection et promotion des populations autochtones » fasse du Congo le premier pays de la région à porter une telle législation, la mise en application des droits humains fut très longue ; il a ainsi fallu attendre 8 ans avant l'adoption des décrets d'application. Cette ambiguïté se traduit de façon concrète dans les différents départements du pays, par un maintien des discriminations envers les autochtones, notamment dans le département forestier de la Lékoumou, particulièrement pauvre et reculé.

Dans le cadre du programme « Renforcer dans 3 districts de la Lékoumou le rôle de la société civile pour promouvoir le respect des droits humains et consolider l'Etat de droit », cofinancé par l'Union Européenne et l'AFD, ID et ses partenaires ont notamment conduit des actions d'appui institutionnel aux autorités locales, dans le but que

celles-ci soient en mesure de soutenir et relayer la société civile, qui s'implique sur cette problématique, à travers la mise en place d'espaces de concertation, les Comités de Développement Local.

L'approche adoptée par ID a été de renforcer les capacités des autorités locales sur la législation congolaise en matière de droits humains. Ces ateliers avaient pour objectif de familiariser les autorités locales avec les textes législatifs et réglementaires relatifs aux droits humains. Ce fut aussi l'occasion de vulgariser les récents décrets d'application de cette nouvelle loi auprès des autorités.

Cependant, les autorités locales font face à plusieurs contraintes qui les empêchent de mener toutes les actions qu'elles envisagent, tant au niveau du département que des districts. Parmi elles, on peut citer l'inadéquation entre certaines dispositions légales et les principes des droits humains, ce qui rend difficile leur application (Code de la Famille au Congo « obsolète » car datant de 1984...), ainsi que l'absence de décrets d'application pour certaines lois (comme la loi n°04-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant au Congo).

Toutefois, plusieurs actions concrètes ont été menées par les autorités locales suite à ces ateliers. Par exemple, le médecin chef s'est engagé à appliquer la consultation gratuite pour les Akas. De même, le secrétaire général de Zanaga a initié une sensibilisation des populations autochtones à l'importance de l'éducation pour les enfants.



« Renforcer les droits des populations autochtones dans le district d'Enyellé »

Dans la Likouala, les discriminations à l'égard des peuples autochtones sont particulièrement fortes et ancrées dans les mœurs locales, malgré le fait que ces derniers constituent une part importante de la population. Comme dans le reste de la Likouala, le district d'Enyellé est marqué par une forte domination des Bantous sur les populations autochtones, les Akas, qui se traduit par une relation de tutelle qualifiée encore parfois de relation « maître/esclave », dite relation du « milo ». Les Akas n'ont pas l'opportunité de devenir financièrement indépendants et de participer aux décisions locales de leur territoire. Malgré l'interdépendance des deux communautés, les échanges économiques et l'accès aux droits sont déséquilibrés et à l'unique profit des Bantous, même si ceux-ci vivent aussi généralement de manière précaire y compris quant à l'accès à leurs droits.

Face à ces problématiques, le projet NZELA (2020-2024), cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement vise à renforcer, promouvoir et défendre les droits humains, en particulier ceux des populations autochtones, dans le district d'Enyellé.

En 2021, après les consultations et réunions réalisées dans le cadre du lancement, NZELA poursuit sa dynamique. Deux études ont été réalisées (diagnostic droits humains, étude socio-anthropologique) afin de dresser un portrait plus précis de la situation des droits des populations autochtones dans le district, et d'apporter des éléments essentiels sur la relation d'interdépendance existante entre Akas et Bantous. Le volet d'accompagnement pour l'amélioration de la relation du « milo » mené auprès des 40 binômes Aka/Bantou volontaires sélectionnés a pris son envol avec l'organisation de deux premiers ateliers non-mixtes entre octobre et décembre. Les conclusions des concertations menées pour définir les activités génératrices de revenus ont conduit à formuler différentes stratégies de mise en œuvre des activités (appui à la campagne des chenilles, pêche, maraîchage et arboriculture, etc.) et de procéder à l'identification des porteurs d'initiative qui seront appuyés en 2022.

Suite à la signature d'une charte d'engagement avec la préfecture d'Impfondo en juillet, plus de 53 représentants et autorités locales ont été formés aux droits humains, en particulier aux droits des populations autochtones. La documentation des premiers cas de violations des droits a permis de renforcer la collaboration avec les autorités, et de mettre en place le mécanisme de réponse lié au fonds d'urgence.

Des sensibilisations ont également été réalisées au sein des communautés avec l'organisation d'une « caravane des droits », en novembre. Aussi, plus de 400 habitants du district ont été sensibilisés aux droits et au patrimoine autochtones lors des célébrations des « journées spéciales », organisées avec le soutien des comités communautaires : la journée internationale pour la diversité culturelle, le dialogue et le développement (21 mai), celle des peuples autochtones (9 août) ou encore celle des droits humains (10 décembre).



Mobilisation et pouvoir d'agir

Des innovantes Approches Orientées Changement (AOC) sont mises en œuvre par ID dans le cadre du programme NZELA dans le district d'Enyellé (département de la Likouala) afin de promouvoir l'amélioration de cette cohabitation entre Bantous et autochtones, dite relation du « milo ».

Celles-ci passent par l'accompagnement de 40 binômes Bantou/ Aka sélectionnés sur leur volonté d'améliorer leur relation historique qui existe sous forme de tutelle, d'appartenance familiale assimilée aux liens de parenté, de complémentarité et d'interdépendance.

Le dialogue s'est organisé autour de six problématiques clés dans la relation : le travail mal rémunéré par les Bantous ; l'escroquerie réciproque ; la difficulté Akas à gérer l'argent et à réaliser leurs propres activités personnelles du fait qu'ils constituent une main d'œuvre bon marché pour les Bantous ; l'ivresse des Akas via la surconsommation des drogues et d'alcools ; et la faible représentativité de cette population autochtone dans les instances locales.

La démarche d'accompagnement a d'abord été conduite séparément via des ateliers non-mixtes, ce qui a permis aux deux communautés de

s'exprimer réciproquement, avec le minimum de biais et tabous, sur leur désir d'équilibrer la relation et la définition des contributions susceptibles de conduire aux changements souhaités (solutions proposées en réponse aux problématiques discutées, par exemple : refus du système de « dettes » et du travail forcé, rémunération égalitaire, apprentissage de la gestion de l'argent, etc.). Puis, dans un deuxième temps, un dernier atelier « fusion » a été organisé pour mettre en commun les conclusions de ces échanges afin d'aboutir à une vision consensuelle des changements à entreprendre, de part et d'autre, pour parvenir à cet « idéal » commun.

Après quoi, des fonds seront mis à la disposition des Akas mais aussi des Bantous qui les auront accompagnés dans leur émancipation pour la mise en œuvre d'actions encourageant la réalisation des changements souhaités ; une manière d'inciter ces derniers à suivre leur engagement et d'éviter la discrimination positive, la jalousie et les conflits pouvant résulter d'un appui unilatéral.





NOVAI

« Villes résilientes en République du Congo »

En 2021, Initiative Développement s'est engagée dans le programme « Villes résilientes en République du Congo », financé par l'Union européenne. Sous l'égide du GREC, ID est en charge des aspects « société civile », visant non seulement à mobiliser les habitantes et habitants des villes de Nkayi et Owando, en faveur de l'amélioration de l'assainissement, mais aussi à renforcer leurs capacités à participer à la gouvernance urbaine.

Ainsi, pour renforcer le pouvoir d'agir des acteurs et espérer aboutir à un engagement citoyen des populations sur les pratiques d'hygiène et d'assainissement, des Approches Orientées Changement (AOC) appliquées à la mobilisation sociale sont utilisées. Afin de mieux cerner les réalités rencontrées, une étude socio-anthropologique a été menée, afin de mettre en lumière les déterminants socio-culturels, économiques, environnementaux, sanitaires et religieux, qui ont une influence sur les représentations et les pratiques collectives et individuelles, en matière d'hygiène et assainissement. Ce dispositif a permis d'identifier des problématiques vécues et ressenties par la population en faisant le lien avec les différentes catégories d'acteurs (responsables des confessions religieuses, responsables de quartiers, éducateurs, hommes, femmes et jeunes) pouvant influencer le changement de comportement. En outre, une démarche de collecte d'informations, basée sur les échanges libres avec des personnes ressources, croisée aux observations dans les quartiers, a permis d'identifier 3 zones favorables pour faire émerger ce processus de changement.

Une équipe de 27 acteurs (issus de l'AFDB et de l'ACP, codemandeurs locaux et membres de la société civile) a été formée sur les techniques d'animation/facilitation pour aboutir à l'animation des ateliers de réflexion de l'AOC. Ces ateliers ont permis aux participantes et participants de fixer des visions d'amélioration, en lien avec les problèmes d'hygiène et d'assainissement identifiés. Pour soutenir ces acteurs, un dispositif de suivi/encouragement a été mis en place. Le projet se poursuivra en 2022 avec la sélection de 20 associations afin qu'elles puissent se structurer, via un renforcement. De même, les premières pierres d'un budget participatif seront posées.



ATESOC

« Aménagement du Territoire et Société Civile »

Initiative Développement a débuté en 2021 le projet Aménagement du Territoire et Société Civile (ATESOC) en République du Congo. Celui-ci est financé par l'European Forest Institute (EFI), pour une durée de 2 ans. Il s'agit tout d'abord, grâce à l'appui d'une expertise internalisée à l'ONG, et en se basant sur l'expérience acquise dans le cadre des projets de développement local menés au Congo depuis de nombreuses années, de construire un guide méthodologique en vue de réaliser des Schémas Départementaux d'Aménagement du Territoire (SDAT). Un processus de co-construction s'est déroulé tout au long de l'année 2021, en lien direct avec la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT), mais aussi diverses parties prenantes issues de la société civile, du secteur privé et des institutions nationales et locales. Une version finalisée, quoique itérative, sortira courant 2022. Ensuite, ce guide sera testé sur le terrain pour vérifier sa bonne adéquation avec les réalités du contexte en proposant, le cas échéant, d'éventuels ajustements. Le Département du Pool, partie prenante du processus d'élaboration de ce guide depuis le début du projet et dans lequel ID a un historique d'actions, a été choisi comme département pilote afin d'effectuer ces tests. Dans le cadre du projet ATESOC, ID apporte également un soutien pratique à EFI, l'expert assurant une correspondance dans le pays pour cette institution.